

Conseil d'Administration du 29 juin 2026

Extrait du registre des délibérations

D 18/2026

Exercice 2026

-

Budget
supplémentaire
2026

Nombre
d'administrateurs :
En exercice : 17
Présents : 10
Absents : 3
Excusés-représentés : 4
Votants : 14

L'an deux-mille-vingt-six, le 29 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur GOSSET, Vice-Président du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 25 juin, soit trois jours auparavant.

Administrateurs en exercice

Etaient présents :

Francis GOSSET, Jean-Pierre LAVIEVILLE, Christophe KINDT, Christelle ROGGE, Thomas FABRE, Marilyne DESEILLE, Christiane CLERET, Delphine MONNIER, Renée CHASSARD, Isabelle GALLET

Etaient absent ayant donné procuration :

Dorothee LENGAIN à Francis GOSSET,
Marie VENET à Christophe KINDT
Denise DE TEMMERMAN à Renée CHASSARD
Elena VANDERHAEGEN à Isabelle GALLET

Etaient absents :

Cyprien RICHER, Président du CCAS, Frédérique BRILLOT, Catherine BRABANT

Monsieur Christophe KINDT a été élu secrétaire de séance

Rapport de Monsieur Francis GOSSET, Vice-Président :

Suite au vote du Budget Primitif 2026 et à l'affectation des résultats, il est possible de procéder à l'établissement d'un Budget Supplémentaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2313-1 et L.1612-4 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°02/2026 du 12 février 2026 adoptant le budget primitif 2026 ;

Vu la délibération n°16/2026 du 25 juin 2026 adoptant le compte financier unique 2025 ;

Vu la délibération n°17/2026 du 25 juin 2026 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

Le Président, soussigné,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

Considérant la présentation de Monsieur Le Président des éléments constitutifs du budget supplémentaire ;

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte Le budget supplémentaire pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	428 926.78 €	428 926.78 €
Investissement	94 764.99 €	94 764.99 €
TOTAUX	523 691.77 €	523 691.77 €

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tout document concernant cette délibération.

DIT Que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président du CCAS
Et par délégation de signature
Le Vice-Président


Cyprien RICHER



Le secrétaire de séance,


Christophe KINDT